

DEVOIR DE COMPTABILITE DES MATIERES

Date :	10 octobre 2018
Durée :	3 heures

CAS 1

1. Définitions :
 - a. comptabilité des matières ;
 - b. comptabilité Générale ;
 - c. comptabilité analytique de gestion ;
2. Citez cinq composantes de la comptabilité des matières.
3. Citer et expliquer sept (07) règles et huit (08) principes de la comptabilité des matières.
4. Citer dix (10) documents nécessaires à la bonne tenue de la comptabilité des matières
5. Les pièces justificatives sont destinées à décrire les opérations d'entrée (à charge) ou de sortie (à décharge). On distingue les pièces justificatives de premier ordre et les pièces justificatives de second ordre. Citer trois pièces justificatives de chaque ordre

CAS 2

- 1- Schématiser l'organigramme type des acteurs de la comptabilité des matières.
- 2- Préciser les attributions, obligations et responsabilités :
 - a. de l'ordonnateur national ;
 - b. de l'ordonnateur des matières ;
 - c. des administrateurs des matières ;
 - d. comptable des matières
- 3- Apportez une explication à chacun des concepts suivants : codification, immatriculation et estampillage.

CAS 3

- 1- Quels sont les objectifs de l'immatriculation et quels en sont ses éléments constitutifs ?
- 2- citer les diligences à accomplir par un comptable des matières et préciser quelles sont ses obligations.
- 3- Inventaire physique : Objectifs, éléments constitutifs et Etapes.
- 4- Stocks : méthodes d'évaluation et protection.

Fin.